



PRÉFET DE LA CORRÈZE

Direction de la Coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et du cadre de vie

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

CRÉATION DE SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS (SIS)

**Le Préfet de la Corrèze,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code de l'Environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L. 556-2, L. 125-6, L. 171-6, L. 171-8, L. 172-1, L. 511-1, L. 512-5, L. 514-5 et R.125-41 à R.125-47 ;

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols SIS ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu le rapport et les propositions du 21 décembre 2018 de l'Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu les absences d'avis émis par les communes des EPCI entre le 31/01/2018 et 31/07/2018 ;

Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols, par courrier du 24/08/2018 ;

Vu les observations du public recueillies entre le 06/10/2018 au 28/10/2018 ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Considérant que les activités exercées par les sociétés dont les noms figurent sur l'annexe 1, est à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines ;

Considérant que les communes du département de la Corrèze ont été consultées sur les projets de création de Secteurs d'Information des Sols situées sur leur territoire ;

Considérant que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par des projets de création de Secteurs d'Informations des Sols ont été informés ;

Considérant que la consultation du public a été réalisée du 06/10/2018 au 28/10/2018 ;

Considérant que les remarques des communes, des propriétaires et du public ont été prises en compte et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de Secteur d'Information des Sols ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Corrèze ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information des Sols suivants sont créés, pour l'Établissement Public de Coopération Intercommunal – CA Tulle Agglo :

- Sur la commune de CORNIL :

Identifiant SIS	Nom usuel
19SIS05682	FRANCE JOUETS

- Sur la commune de TULLE :

Identifiant SIS	Nom usuel
19SIS06426	ENEDIS ex ERDF ex EDF GDF Production Corrèze Cantal (Ancienne Usine à Gaz)
19SIS06493	PAILLASSOU

Ces Secteurs d'Informations des Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 : PUBLICATION

Les Secteurs d'Information des Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>

L'arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de la Corrèze.

ARTICLE 3 : NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'article 1.

ARTICLE 4 : APPLICATION

Le Secrétaire Général de la Préfecture, les Maires et le président d'EPCI mentionnés à l'article 1, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Tulle, le 16 JAN. 2019

LE PRÉFET



Frédéric VEAU

ANNEXE 1
FICHE SIS DU CA TULLE AGGLO



Identification

Identifiant	19SIS05682
Nom usuel	FRANCE JOUETS
Adresse	Chemin de l'Usine
Lieu-dit	Pont de Cornil
Département	CORREZE - 19
Commune principale	CORNIL - 19061
Caractéristiques du SIS	<p>La société FRANCE JOUETS s'est installée en 1957 au lieu-dit « Le Pont » sur la commune de Cornil (19150). Elle était spécialisée dans la fabrication de jouets en bois, métaux et plastiques. Elle a cessé définitivement ses activités fin juillet 2007.</p> <p>L'emprise du SIS occupe une superficie totale d'environ 24 504 m² (source : www.cadastre.gouv.fr). La surface occupée par les bâtiments est d'environ 8 000 m².</p> <p>Les premières mesures de mise en sécurité du site ont été réalisées et les justificatifs des actions engagées avec les bordereaux de suivis des déchets ont été transmis à l'inspection le 14 octobre 2007.</p>
Etat technique	Site "banalisable" (pour un usage donné), pas de contrainte particulière après diagnostic, ne nécessite pas de surveillance
Observations	<p>1. Investigations initiales :</p> <p>Les investigations initiales, réalisées le 16 mai 2007 et le 5 juin 2007 par SOCOTEC Industries, ont consisté en la réalisation de 23 sondages qui ont permis l'identification :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'une contamination diffuse aux hydrocarbures totaux avec quelques pics au niveau de l'atelier plastique, de la cuve de fuel enterrée et d'un ancien dépôt de cendres,- d'une contamination généralisée aux métaux lourds (dont du plomb, du baryum, du cuivre, de l'arsenic) et plus ponctuelle à l'aluminium,- d'une contamination éparse aux hydrocarbures aromatiques polycycliques. <p>2. Investigations complémentaires et préconisation de mesures de gestion :</p> <p>L'arrêté préfectoral du 4 novembre 2013 a mis en demeure la société France Jouet, de :</p> <ul style="list-style-type: none">- faire procéder à un diagnostic complémentaire des sols et des eaux souterraines,- définir un plan de gestion du site,- faire évacuer les déchets encore présents. <p>Enfin, c'est FHB le dernier administrateur en date, qui a fait réaliser l'évacuation de l'ensemble des déchets présents à l'intérieur des bâtiments et sur le site.</p>

Les investigations ont été réalisées du 4 au 7 août 2015 par SOCOTEC Industries et le rapport définitif en date du 2 juin 2016 a été transmis à Monsieur Le Préfet (cf. document «Rapport de diagnostic complémentaire»).

Elles ont été constituées de 44 sondages de sols jusqu'à une profondeur de 3 m, par la pose d'un réseau de 4 piézomètres jusqu'à une profondeur de 6 m, et la pose de 4 piézaires. Il convient de noter que la parcelle n°4, qui avait été clairement identifiée comme zone d'habitation lors du diagnostic de 2007, n'a pas été incluse dans le périmètre du diagnostic de 2016 et pour cette raison ne figure pas dans le tableau du parcellaire cadastral correspondant

Ces investigations ont permis d'identifier : Une contamination généralisée à certains métaux lourds (arsenic et cuivre) avec des concentrations supérieures aux fonds géochimiques pris comme références.

Dans les sols, les traces de métaux peuvent parfois être relevées sur toute la hauteur de l'investigation. Une contamination ponctuelle aux autres types de contaminants (hydrocarbures, composés chlorés,...) liée aux activités réalisées. Les concentrations tendent à diminuer progressivement avec la profondeur d'investigation.

Pour les eaux souterraines, celles-ci présentent des dépassements vis-à-vis des seuils de potabilité pour une substance au droit des 4 ouvrages (teneur en aluminium à des concentrations variant de 0,22 mg/l à 1,04 mg/l pour une teneur de référence de 0,2 mg/l). Seul un ouvrage PZ4 localisé en aval présente une contamination supplémentaire pour les paramètres hydrocarbures aromatiques (teneur entre 1,36 et 1,37 mg/l pour une teneur de référence de 1 mg/l.) L'ensemble des prélèvements de gaz des sols effectués présente des traces des différentes substances recherchées.

Les principales zones contaminées localisées dans les zones extérieures sont identifiées autour des sondages suivants :

- S23 (Sud-ouest de l'atelier mécanique),
- S24 (Nord-ouest de l'atelier mécanique),
- S40/S41 (proche du transformateur),
- S43 (entre l'atelier mécanique et l'atelier au Nord).

SOCOTEC recommande de procéder au traitement des principaux spots de contamination, soit par évacuation des terres, soit par traitement de celle-ci (in situ par exemple), ou par leur confinement (recouvrement par de l'enrobé ou de la terre propre recouvrant un géotextile par exemple). Toutefois, comme d'une part l'analyse des risques conclut à la compatibilité du site pour les usages considérés (type industriel) et que d'autre part les zones impactées sont situées sous les voies de circulation, l'inspection des installations classées ne demande pas dans l'immédiat la mise en œuvre de mesures de gestion, d'autant que ces zones sont en quasi permanence inondées, et qu'il conviendrait de réaliser aussi et en même temps des travaux pour canaliser les écoulements d'eau pour assurer une gestion intégrée.

Il sera donc demandé au nouveau propriétaire, dans le cadre de la réalisation des travaux liés à la mise en place de la canalisation du « ruisseau » et de la réfection des voiries, de procéder à l'excavation des terres polluées, principalement au niveau du point S43 (impact en hydrocarbures à 20 000 mg/kg) et de les envoyer en traitement vers une installation autorisée au titre du code de l'environnement. Le recouvrement des voiries par un enrobé est également préconisé. Les piézomètres ont été conservés.

3. Restrictions ou conditions d'usage :

Afin de conserver la mémoire de la pollution des sols et des mesures préconisées pour les futurs acquéreurs, l'Inspection des Installations Classées a proposé à Monsieur le Préfet de la Corrèze un porter à connaissance de Monsieur le Maire de Cornil en application des articles L.132-2 et R.132-1 du code de l'urbanisme. Un courrier en ce sens a été adressé le 29 juillet 2016.

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	Le rapport de fin de travaux ne concerne que des opérations de mise en sécurité et non de réhabilitation du site avec dépollution, motivant l'inscription en SIS pour informer le propriétaire actuel et les éventuels futurs autres propriétaires, occupants à titre gratuit ou onéreux ou gestionnaires des terrains, des contraintes en matière d'utilisation des sols. Les futurs usages ne pourront être validés qu'après la réalisation par un bureau d'études certifié en matière de sites et sols pollués d'une étude de sols (cf. articles L. 556-1 et suivants et R. 556.1 et suivants du code de l'environnement).

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	597672.0 , 6458190.0 (Lambert 93)
Superficie totale	34950 m ²
Perimètre total	2002 m

Liste parcellaire cadastral

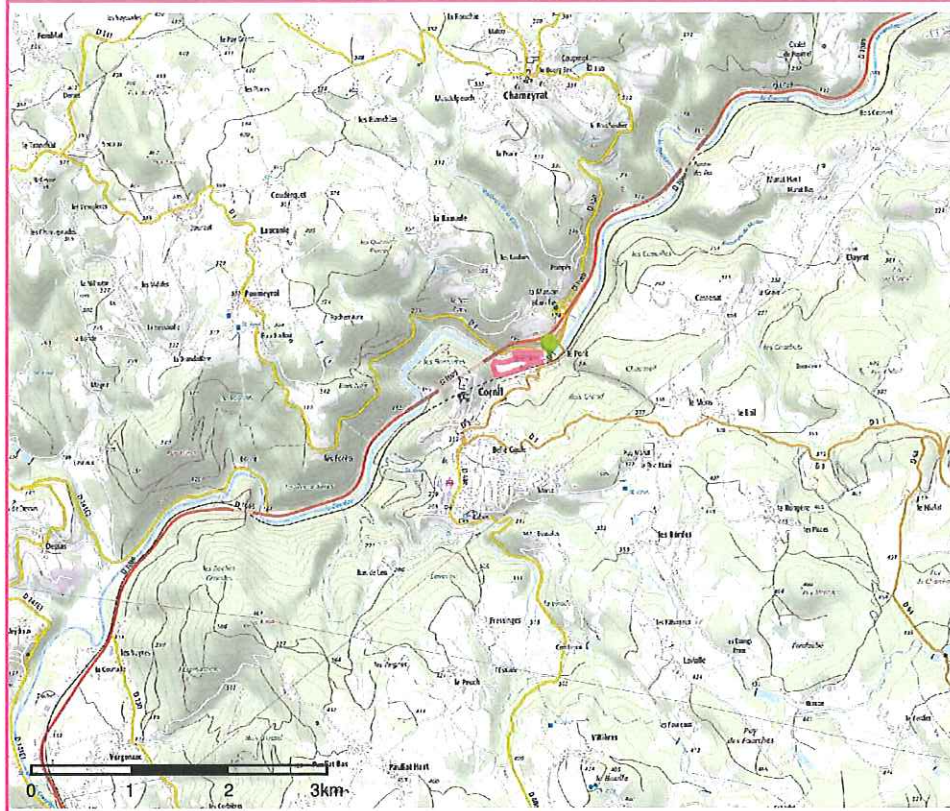
Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
CORNIL	AM	1	13/10/2017
CORNIL	AM	2	13/10/2017
CORNIL	AM	3	13/10/2017
CORNIL	AE	397	13/10/2017

Documents

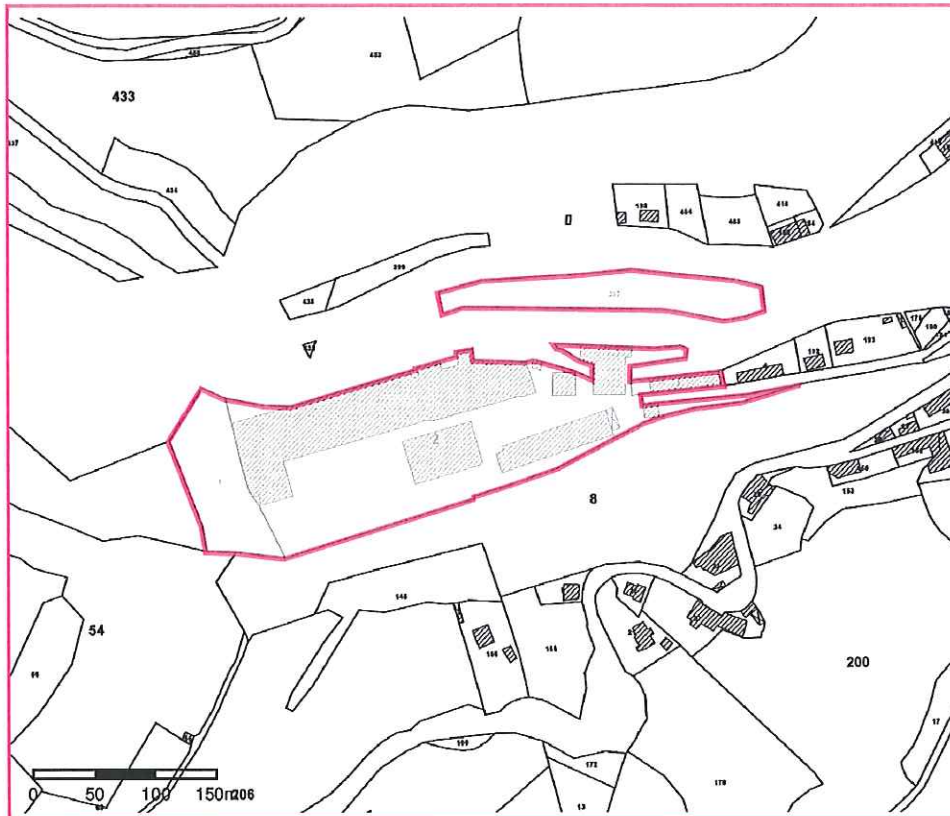
Titre	Commentaire	Diffusé
Rapport de l'Inspection des Installations Classées	Rapport de fin de travaux	Oui
Courrier concernant la clôture du dossier (29/07/2016)		Oui
Courrier concernant des travaux de busage (20/12/2016)		Oui
Porter à connaissance		Oui
Rapport de diagnostic complémentaire		Oui

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 19SIS05682



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 19SIS05682



Identification

Identifiant	19SIS06426
Nom usuel	ENEDIS ex ERDF ex EDF GDF Production Corrèze Cantal (Ancienne Usine à Gaz)
Adresse	14 Rue Maurice Caquot
Lieu-dit	Cité Caquot & Cazeau
Département	CORREZE - 19
Commune principale	TULLE - 19272
Caractéristiques du SIS	Ancienne usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille, exploitée jusqu'en 1954, sur la commune de Tulle (19). La construction de cette usine s'est opérée de 1927 à 1929. L'emprise des parcelles concernées occupe une superficie totale d'environ 9081 m ² (source : www.cadastre.gouv.fr) et se situe dans une zone d'activité peu dense à dominante industrielle, jouxtant le quartier de la gare. Le site appartient dorénavant à la société SOFILO, filiale immobilière d'EDF.
Etat technique	Site concerné par une action nationale de l'Etat (protocole Usines à gaz)
Observations	<p>Gaz de France (GDF) a hiérarchisé ses actions sur les 467 sites d'anciennes usines à gaz qu'il gère, répartis sur l'ensemble du territoire. La méthodologie retenue a consisté à hiérarchiser les sites en fonction de leur sensibilité vis à vis de l'environnement (usage du site, vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles, présence et type de population sur le site...). L'application de cette méthode a abouti à l'établissement de 5 classes de priorité pour lesquelles les engagements de GDF ont fait l'objet d'un protocole d'accord relatif à la maîtrise et au suivi de la réhabilitation des anciens terrains d'usines à gaz entre le Ministère de l'Environnement et GDF signé le 25 avril 1996.</p> <p>Le site de Tulle a été considéré comme présentant une sensibilité vis à vis de l'homme, des eaux souterraines et superficielles faible et a été rangé en classe 3 du protocole.</p> <p>L'engagement national de GDF sur les sites de classe 3 était de réaliser sous 8 ans (avant fin avril 2004) une étude historique avec localisation des cuves qui seraient systématiquement vidées et comblées. Si les opérations de vidange des cuves faisaient apparaître une pollution résiduelle, des investigations complémentaires seraient effectuées en accord avec l'Inspection des Installations Classées.</p> <p>L'étude historique du site a permis de recenser les ouvrages suivants : trois citernes à goudron, deux fosses à goudron, deux gazomètres. Lors des investigations de terrain (4 campagnes) menées de 2002 à 2003, seules une fosse enterrée non vidangée (présence de goudron sous forme pâteuse) et une galerie connexe (présence de goudron sous forme solide et pâteuse) ont été retrouvées, et constituait une source primaire de pollution à supprimer.</p> <p>Le diagnostic approfondi du 2 décembre 2003 a mis en évidence la présence d'une pollution résiduelle en HAP (hydrocarbure aromatique</p>

polycyclique) dans les sols, au droit d'une zone limitée (porche d'entrée séparant deux locaux administratifs), ne pouvant être excavée pour des raisons techniques. Les concentrations mesurées sont de l'ordre de 3400 à 3600 mg/kg. Des mesures dans l'air des locaux ont été menées, et ont permis de conclure à l'absence de risque sanitaire pour les occupants du site.

A l'issue des travaux de vidange de la cuve à goudron et de la galerie connexe, et notamment du fait que les ouvrages contenant des sous-produits de l'activité gazière ont été recherchés et traités conformément aux dispositions du protocole de 1996, et en l'état des éléments portés à la connaissance de l'Inspection des Installations Classées, le site, malgré la détection d'ammonium et de HAP, ne présentait plus les critères de la circulaire du 19/09/2002 pour l'obligation d'une surveillance piézométrique. Il n'y avait donc pas lieu de prescrire à GDF de surveillance régulière des eaux souterraines ou superficielles sur le site ou à ses abords.

Lors de la cession des terrains, GDF (devenu ensuite GDF-SUEZ, puis ENGIE) a bien procédé sous sa responsabilité à l'information du nouveau propriétaire (SOFILO) et de l'occupant du site quant aux risques éventuels de présence d'une pollution résiduelle des terrains, notamment des sols situés sous le bâti.

De ce fait, en cas de mutation des terrains et/ou de changement d'usage et/ou de projet de travaux, à l'initiative de la SOFILO ou d'entités lui ayant éventuellement succédé, le propriétaire et/ou le porteur de projet ont été ou seront le cas échéant amenés à faire procéder sous leur responsabilité à un examen plus approfondi de l'état des sols du site, afin de s'assurer de sa compatibilité avec l'usage futur prévu.

Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur "<http://basol.developpement-durable.gouv.fr/>".

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	19.0003	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=19.0003

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	Afin de conserver la mémoire de la pollution des sols et des mesures préconisées et pour assurer une information plus complète des propriétaires et/ou occupants actuels et/ou futurs, le présent site est intégré au dispositif des « SIS » (secteurs d'information sur les sols) en application des articles L.125-5, L.125-6, L.556-1, L.556-2, R.125-26, R.125-27 et R.125-41 à R.125-47 du code de l'environnement.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 602410.0 , 6462813.0 (Lambert 93)
Superficie totale 12875 m²
Périmètre total 484 m

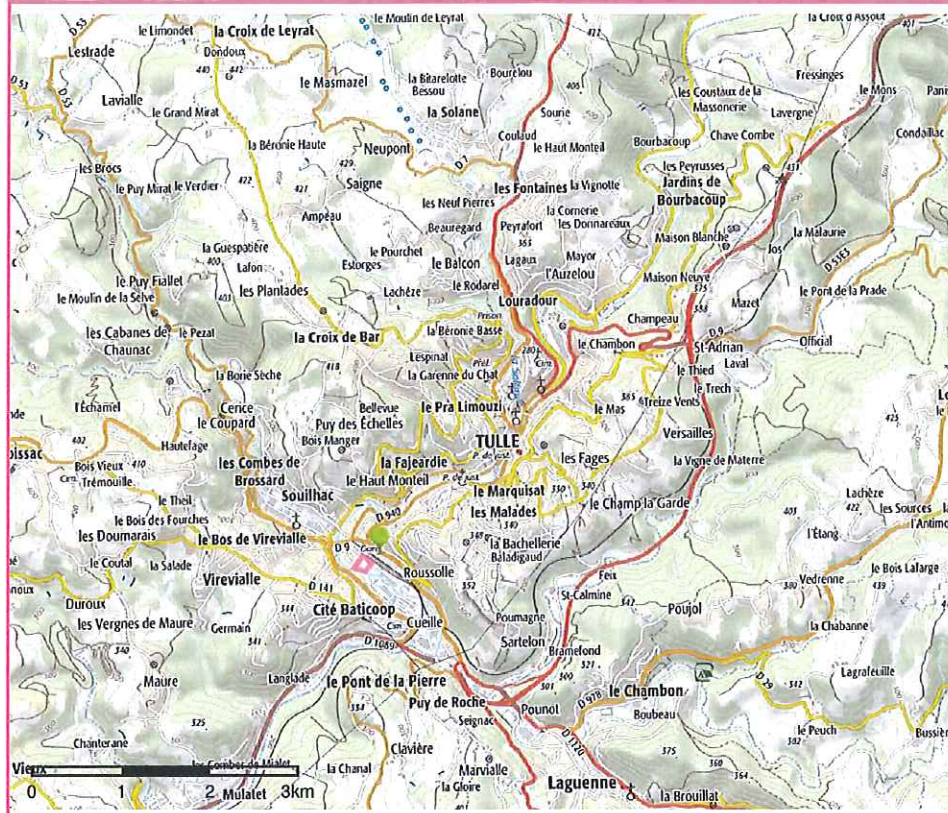
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
TULLE	BM	313	14/12/2017
TULLE	BM	314	14/12/2017

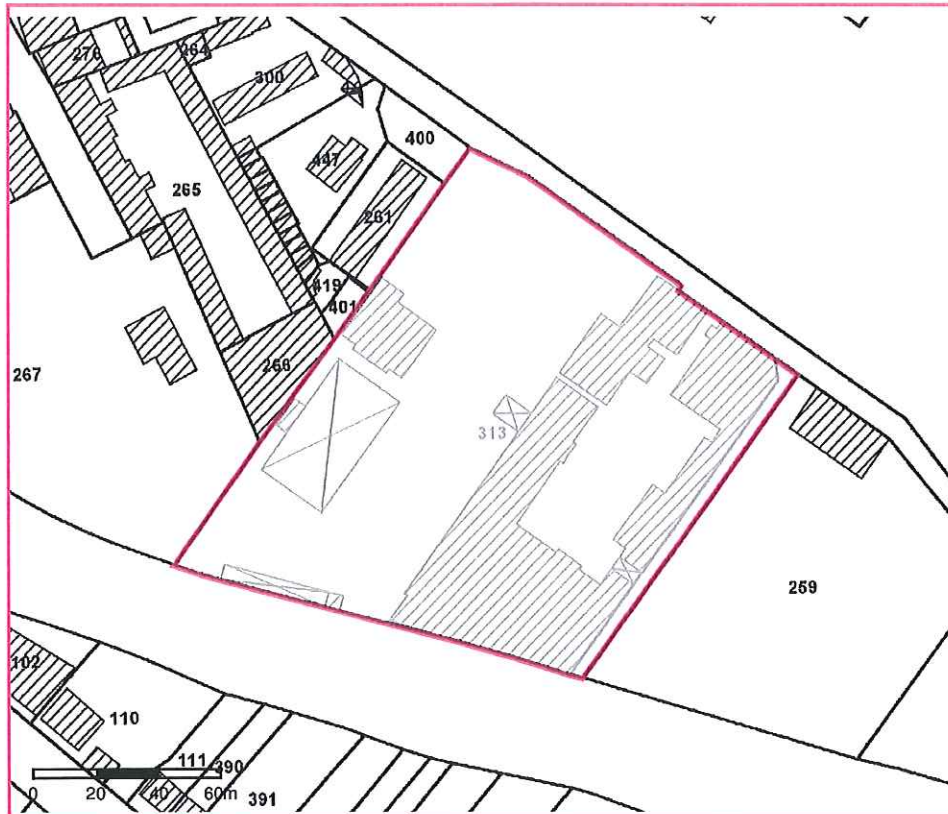
Documents

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 19SIS06426



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 19SIS06426



Identification

Identifiant	19SIS06493
Nom usuel	PAILLASSOU
Adresse	Zone d'activité de Solane
Lieu-dit	Zone d'activité de Solane
Département	CORREZE - 19
Commune principale	TULLE - 19272
Caractéristiques du SIS	<p>Ancien site exploité du 23 janvier 1978 au 31 décembre 1998 par Mr. PAILLASSOU sur la commune de Tulle (19). Il comprenait une installation de stockage de déchets de métaux ferreux et non-ferreux ainsi qu'une installation de dépollution de véhicules hors d'usages (VHU).</p> <p>L'emprise du des terrains occupe une superficie totale d'environ 13 905 m² (source : www.cadastre.gouv.fr). Le site est clôturé et mis en sécurité (enlèvement des déchets, ferrailles et VHU). Il est partiellement occupé par une zone d'habitation. Le reste du site est en friche.</p>
Etat technique	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours
Observations	<p>En raison des pollutions des sols générées par son activité et la présence de déchets, et sur proposition de l'inspection des installations classées, un arrêté préfectoral du 8 avril 2016 a mis en demeure l'exploitant de faire procéder à un diagnostic des sols sur l'ensemble du site. Le rapport de diagnostic susvisé a été transmis le 19 septembre 2016, et concluait que la zone mise en location (potager et jardin) est incompatible pour un usage sensible de type résidentiel du fait d'un impact important en métaux (cuivre, plomb, cadmium zinc mercure et arsenic) et en HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques). Concernant le reste du site actuellement en friche (représentant une surface de 13 000 m²), les sondages de sols réalisés indiquent un impact significatif de polluants, principalement sur la zone située au niveau de l'entrée Nord du site, avec des teneurs en hydrocarbures de 1 600 mg/kg et en PCB (polychlorobiphényles) de 2700 µg/kg.</p>

Lors de la visite d'inspection de fin de travaux du 4 juillet 2017, il a bien été constaté que le potager et le jardin ne sont plus utilisés par les locataires du terrain. L'inspection des installations classées a donc rédigé le 10 juillet 2017 un rapport de fin de travaux, conformément à l'article R.512-39-3 paragraphe III du code de l'environnement, mais qui conclut seulement à une compatibilité pour un futur usage non-sensible de type industriel, artisanal ou commercial, et donc à ce stade excluant un usage sensible de type résidentiel ou agricole ou de jardin ou verger. Un porter à connaissance a été adressé en ce sens à Monsieur le maire de Tulle, par courrier préfectoral du 11 août 2017.

Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur "<http://basol.developpement-durable.gouv.fr/>".

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	19.0023	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=19.0023

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection En son état actuel, le site est seulement compatible pour un usage non-sensible de type industriel, artisanal ou commercial. Il a été décidé d'inscrire ce site en SIS comme étant à risques avérés, pour informer le ou les propriétaires actuels et les éventuels futurs autres propriétaires, occupants à titre gratuit ou onéreux ou gestionnaires des terrains, des contraintes en matière d'utilisation des sols. Les futurs usages qui seraient envisagés ne pourront être validés qu'après la réalisation par un bureau d'études certifié en matière de sites et sols pollués d'une étude de sols, voire la mise en œuvre de mesures de gestion complémentaires adaptées à ces usages (cf. articles L. 556-1 et suivants et R. 556.1 et suivants du code de l'environnement).

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 603241.0 , 6466008.0 (Lambert 93)

Superficie totale 19692 m²

Perimètre total 847 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
TULLE	AE	18	27/09/2017
TULLE	AE	17	27/09/2017

Documents

Cartographie

